

## actu sensibilisation

### Addictions

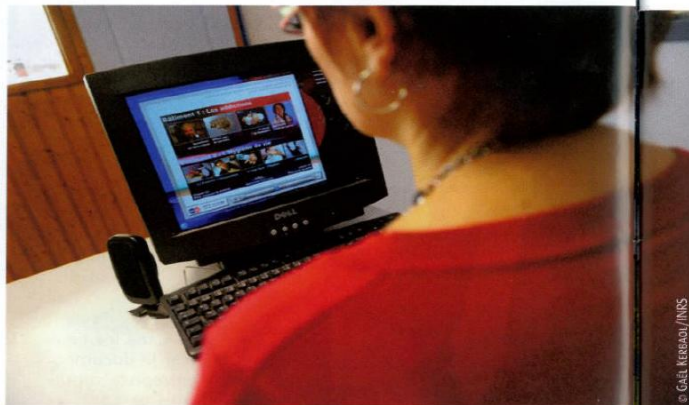
# Bilan positif pour la campagne d'information en Midi-Pyrénées

Dresser un premier bilan de la diffusion d'un kit de sensibilisation sur les addictions<sup>(1)</sup> auprès de 135 entreprises des secteurs du transport et de la logistique, lancée en septembre 2010 en région Midi-Pyrénées. Tel était l'objectif de cette rencontre régionale organisée à la Carsat de Toulouse le 20 octobre dernier, durant laquelle organisateurs, chefs d'entreprise, salariés et médecins du travail ont partagé et analysé leurs expériences.

**O**sons parler des addictions dans l'entreprise. » C'est en substance la teneur de la campagne d'information et de sensibilisation sur la prévention des addictions dans le secteur du transport et de la logistique lancée en septembre 2010 en région Midi-Pyrénées, à la suite de la signature de la charte régionale « hygiène de vie et sécurité routière-prévention des addictions dans le transport routier et la logistique ». Un an plus tard, 135 kits de sensibilisation comprenant des affiches, une

clé USB avec des modules vidéo interactifs et une liste d'adresses utiles ont été distribués aux entreprises des secteurs routier et logistique qui en faisaient la demande – en majorité des entreprises du secteur marchandise (45%) et du voyage (31%). Plus de la moitié avait entre 10 et 49 salariés.

« Cette clé USB propose des modules de formation pour les salariés et les employeurs, explique Valérie Jimenez, présidente des transports Jimenez. On peut tester différentes consommations : tabac, cannabis, alcool, café, sexe, jeux de hasard... Les messages sont informatifs, jamais moralisateurs. » D'après l'enquête réalisée auprès de 108 entreprises ayant reçu le kit, la perception de cette démarche semble plutôt positive. 78% de ces entreprises ont diffusé le kit, à tous ou à une partie de leurs salariés. Le contenu est jugé intéressant par 23% d'entre elles et instructif par 38%. Seules 3% trouvent cette démarche contraignante. Enfin, 49% des employeurs pensent mettre en place d'autres actions (plan de prévention, actions de formation, accompagnement individualisé...). Certains chefs d'entreprise soulignent « le besoin d'accompagnement » une fois la clé reçue : « Comment passer à l'action ? »



© GAËL KERRAOU/ANRS

### Éthylotests antidémarrage Les transports scolaires Negoti témoignent

**N**ous avons participé à l'expérimentation sur les EAD (éthylotests antidémarrage) dès juin 2009, raconte Étienne Miquel, président de l'entreprise de voyage scolaire et de tourisme Negoti, basée à Toulouse, car nous n'avons aucune possibilité de savoir si l'un de nos conducteurs avait consommé de l'alcool. Or, nous avons l'obligation de sécurité des enfants que nous transportons ainsi que des salariés. Les EAD ont été installés sur tous les véhicules. De plus, nous avons mis en place une démarche globale avec des formations centrées sur l'alcool, avec l'aide d'un médecin addictologue et de deux psychologues. Tous les salariés en ont bénéficié. Deux ans après, nous n'avons eu aucun non-démarrage [un salarié interdit de démarrer son véhicule car sous l'emprise de l'alcool]. Le bilan est positif pour nous. Même si certains salariés nous ont quittés car ils ont eu peur, d'autres nous ont rejoints car ils savaient qu'ils seraient protégés. La démarche est préventive, pas répressive. Aujourd'hui, nous élargissons la démarche à toutes les addictions. »

« Quel outil utiliser ? » « On aurait besoin d'un service après-vente ».

La réussite de la démarche semble tenir à deux facteurs. D'une part, la motivation et l'implication du chef d'entreprise ainsi que l'explication de la démarche. D'autre part, le fait que l'entourage du salarié soit impliqué. « D'abord, on a envoyé les informations dans un DVD avec un courrier d'accompagnement au domicile de nos salariés, explique Pascal Volat, président de Calberson-Géodis 82. Ils ont ainsi pu le regarder en famille, avec leurs enfants.

Puis nous avons organisé trois réunions de deux heures sur la prévention et la sécurité. On a reparlé du DVD et abordé avec eux les médicaments et les risques de somnolence par exemple. C'est important que la direction s'implique, ainsi que l'encadrement intermédiaire. » Les syndicats de salariés, quant à eux, se félicitent que le dispositif ne soit que préventif : « Une sanction, déclarent-ils, serait une double peine » pour la personne souffrant d'une addiction. Néanmoins, ils se demandent si « ce ne sont pas les conditions de travail et le stress qui sont sources d'addiction ».

1. Élaboré par l'AFT-IFTIM.

Jérôme Lemarie